

# L'APTS CHOISIT LA RÉDACTION INCLUSIVE

## Donner du genre à la rédaction Enrichir la langue au féminin

Huit ans après l'adoption de la Politique de neutralisation des textes de l'APTS, nous profitons de l'intégration en 2017 de quelque 20 000 membres et 60 personnes salariées au sein de l'APTS pour la mettre à jour en proposant quelques nouvelles règles rédactionnelles. Elles sont inspirées par l'expérience des dernières années et par l'évolution de la réflexion à ce sujet dans les milieux féministes et universitaires.



*Alliance du personnel  
professionnel et technique  
de la santé et des services sociaux*

## Cinq stratégies, un même objectif

Notre approche pour la rédaction inclusive consiste, essentiellement, à interpeller les femmes autant que les hommes en recourant à une combinaison de diverses stratégies :

- 1** Recourir aux termes génériques qui ne précisent pas le genre des personnes désignées  
*population, direction, lectorat, personnel, effectif, assemblée, assistance, délégation, corps médical ou professoral, députation*
- 2** Pour les usages au pluriel, privilégier les mots dont la forme est identique au masculin comme au féminin  
*collègues, élèves, gestionnaires, membres*
- 3** Utiliser le point médian pour inclure les deux genres<sup>1</sup>  
*conseiller·ère·s, participant·e·s, salarié·e·s, travailleur·euse·s*
- 4** Bannir la règle selon laquelle « le masculin l'emporte » pour opter plutôt pour l'accord de proximité ou de majorité des adjectifs et participes passés  
*les hommes et les femmes sont présentes, les Québécoises et les Québécois éduqués, cent Canadiennes et un castor sont représentés*
- 5** Adopter la forme masculine ou féminine d'un titre d'emploi en fonction de la prédominance des hommes ou des femmes dans le groupe, telle qu'établie pour l'équité salariale<sup>2</sup>:  
*les techniciens en génie biomédical, les travailleuses sociales, les éducatrices spécialisées, les technicien-ne-s en orthèse-prothèse, les techniciens en prévention, les technologistes médicales, les organisatrices et les organisateurs communautaires<sup>3</sup>.*

## Les documents prioritairement visés

Cette approche est préconisée pour les textes produits par l'APTS nationale, incluant ceux qui sont destinés aux médias. Les équipes locales sont invitées à adhérer à cette approche avec le soutien des personnes représentantes nationales. Une formation en ligne est aussi disponible.

Les textes de référence et canevas mis à la disposition des unités locales seront adaptés progressivement, dans la mesure où l'APTS a droit de regard sur les textes finaux convenus avec de tierces parties.

## Rappel de la démarche APTS

Le congrès de 2008 de l'APTS a voté en faveur d'une résolution visant à « neutraliser les textes pour mieux représenter la totalité des membres ». En suivi à cette résolution, le conseil d'administration a convenu que l'APTS allait favoriser, dans les textes, formulaires et canevas rédigés par son personnel et ses instances politiques nationales, l'interpellation des personnes des deux genres et le recours fréquent à une forme neutre, qui inclut les genres féminin et masculin.

Le principe retenu alors peut se résumer ainsi : accorder une place égale aux formes féminines et masculines en retenant la solution la plus concise possible pour ne pas alourdir le texte. Des procédures ont été proposées pour appliquer ce principe à l'approche rédactionnelle, au genre des titres d'emploi et aux règles d'accord des genres. Parmi ces procédures, il avait été établi d'exprimer le féminin par des mots entiers sans recourir à la graphie tronquée et de maintenir le recours au terme « personne » précédant sa fonction (la personne conseillère), en variant les formulations pour éviter la répétition excessive du terme « personne ».

<sup>1</sup> On peut utiliser le raccourci existant Alt 250 (le clavier numérique doit être activé) ou créer son propre raccourci à l'aide des fonctions Insérer/Symbole/Touche de raccourci.

<sup>2</sup> Si moins de 40 % du groupe est composé de femmes, la forme masculine du titre d'emploi sera retenue; si au contraire il est composé à plus de 60 % de femmes, le titre d'emploi sera désigné au féminin; les titres d'emploi dont les groupes sont composés entre 40 et 60 % de femmes et d'hommes seront désignés dans les deux formes, masculine et féminine.

<sup>3</sup> Consulter le document Catégories d'emplois de la cat. 4 et prédominance sexuelle (au 21 septembre 2017) en annexe.

# Nous croyons qu'il est temps de revoir ces façons de faire

D'une part, l'expérience a révélé les limites des solutions retenues et mis en lumière certaines difficultés d'application. En outre, le recours fréquent à des termes épïcènes peut avoir pour effet de dépersonnaliser le texte... de sorte que plus personne, ni femme ni homme, ne se sent interpellé.

D'autre part, l'évolution de la réflexion des linguistes comme des féministes nous incite à réaliser des objectifs plus ambitieux et à mener une lutte plus active au sexisme porté par la langue.

## Principes à la base de l'écriture inclusive

### 1 La règle voulant que « le masculin l'emporte sur le féminin » n'est pas immuable

Cette règle est récente dans l'histoire de la langue française puisqu'avant le XVII<sup>e</sup> siècle, on accordait plutôt les adjectifs et participes avec les substantifs les plus proches, comme en latin. La nouvelle règle a été introduite en se basant sur des motifs politiques et idéologiques, parce qu'on estimait que « le genre masculin est plus noble » (Dupleix, 1651) ou parce que « le masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle » (Beauzée, 1767).

La langue évolue avec l'usage, chaque année de nouveaux mots sont introduits dans les dictionnaires, le français serait une langue morte si elle ne pouvait s'accommoder de changements rendus nécessaires par l'évolution des mentalités.

### 2 L'Académie française ne constitue pas une autorité absolue

Nous avons peut-être éprouvé de la fierté à voir Dany Laferrière, Québécois d'adoption, adopté aussi par les Académiciens. L'appréciation de cette institution ne nous oblige pas pour autant à accepter comme des vérités incontestables toutes ses orientations. Celle qui consiste à voir dans l'égalité linguistique un « péril mortel » pour la langue française apparaît injustifiée et excessive. Preuve qu'ils se trompent parfois : ce sont des membres de l'Académie française qui ont jugé il y a trois siècles et demi que le genre masculin était « plus noble ».

### 3 La langue française traditionnelle est le reflet d'une société sexiste

Entendre à répétition la formule « le masculin l'emporte » vient confirmer les stéréotypes de genre que l'on veut justement combattre parce qu'ils concourent à rendre acceptable la domination d'un sexe sur l'autre. Adopter des règles qui font de la place aux femmes, qui les mettent sur un pied d'égalité, contribue à lutter contre les autres formes d'inégalité, même si ça ne règle pas tout et que d'autres façons de les combattre sont aussi nécessaires. Participer à changer la langue pour l'adapter à la réalité sociale que nous favorisons est un geste positif, politiquement engagé, qui ne se résume pas à des considérations linguistiques et grammaticales et ne met pas en cause le rapport personnel des hommes et des femmes.

### 4 La graphie tronquée est une stratégie d'écriture inclusive parmi d'autres

Certain-e-s diront que de couper les mots pour ajouter un suffixe porteur du féminin n'est pas pratique, crée de la confusion dans la phrase ou est inélégant. Nous croyons que c'est une habitude facile à prendre à partir du moment où sa situation sur le clavier est identifiée. Puisque le point médian (-) n'a pas d'autre fonction, on ne peut le confondre, par exemple, avec le point final.

Les nouvelles façons de féminiser doivent être combinées avec les autres stratégies utilisées jusqu'à maintenant. Comme toute bonne chose, il ne faut pas en abuser. Si de nombreux qualificatifs sont associés au substantif, il vaut sans doute mieux modifier la phrase et opter pour un terme comme « personne », qui permet d'accorder au féminin tous les qualificatifs.

## Exemples à ne pas faire

Les nouveaux-elles salarié-e-s récemment embauché-e-s, bien attentif-ve-s, sont assis-es avec les autres ancien-ne-s employé-e-s présent-es.

Les personnes secrétaires sont invitées à se joindre aux personnes conseillères et aux personnes membres pour entendre les personnes conférencières.

L'agente d'intégration Jean Plante collabore avec le conseiller en adaptation du travail Marguerite Fleury.

Les 48 travailleuses sociales et l'intervenant en soins spirituels sont appelés à intervenir.